

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n°28**

**Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre juin, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 17 juin 2024 s'est réuni, Centre Cyrano - Place du Général Leclerc - 95110 SANNOIS, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSCH, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Céline CABOT, Thomas COTTINET, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Florence PORTELLI par Sandra BILLET  
Marie-José BEAULANDE par Christine MATTEI  
Gilles GASSENBACH par Carole FAIDHERBE  
Annie TOUSSAINT par Stéphane LARTIGUE  
Marie-Evelyn CHRISTIN par Yannick BOËDEC  
Maryse MENEY par Grégoire DUBLINEAU  
Olivier DALMONT par Carole CAUZARD  
Franck GAILLARD par Sabrina FORTUNATO  
Tom MORISSE par Jean AUBIN

Étaient absents excusés :

Régis PEDANOU, Nicolas PONCHEL, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h05

Secrétaire de Séance : Stéphane LARTIGUE,

Nombre de membres en exercice : 87  
 Nombre de présents : 75  
 Nombre de pouvoirs : 9  
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

**PREND ACTE** des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	N° Décision	OBJET
27/03/2024	d/8.9/2024/21	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION MISE EN LUMIÈRE POUR UN SPECTACLE « SOUVENIRS, SOUVENIRS ANNÉES 60 » PAR THIERRY LECLERC À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
13/01/2024	d/8.9/2024/22	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE CONFÉRENCE PAR RODOLPHE ROTHE-BOLL À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ CANCELIER DE SANNOIS
13/01/2024	d/8.9/2024/23	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE SÉANCE CLUB DU LIVRE JEUNESSE ANIMÉE PAR EMMA ONGENYI-BEZIZ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRE-CANCELIER DE SANNOIS
18/01/2024	d/8.9/2024/24	CONTRAT DE PRESTATION BALADE LITTÉRAIRE DANS LA MEDIATHEQUE / « LE CORPS DANS LA LITTÉRATURE » PAR TIBHAUT GONZALEZ
18/01/2024	d/8.9/2024/25	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN CAFÉ-PHILO ANIMÉ PAR DOMINIQUE PAQUET À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX A ERMONT
19/01/2024	d/3.3.1/2024/26	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT/DOMICILIATION / LEO MULTI SERVICES
22/01/2024	d/7.5/2024/27	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2024 DANS LE CADRE DES PROJETS LIES AUX GRANDES PRIORITES THEMATIQUES D'INVESTISSEMENT DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE SITUES RUE DE LA CROIX A HERBLAY SUR SEINE
23/01/2024	d/8.9/2024/28	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LES P'TITS PASTELS RELATIVE À UN ATELIER DÉCOUVERTE DU PASTEL AUTOUR DE L'ŒUVRE DE NATHALIE NOVI A LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
23/01/2024	d/3.3.1/2024/29	Avenant n°1 à la convention d'hébergement et d'accompagnement / PHYGITIX

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»

## N°D\_2024\_110

23/01/2024	d/3.6/2024/30	Signature convention Servitude Ville de Paris
23/01/2024	d/3.3.1/2024/31	Avenant n°1 à la convention d'hébergement et d'accompagnement / R2G GROUP
23/01/24	d/8.9/2024/32	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SANNOIS ET DE PRESTATION AVEC ANNE-MARGOT RAMSTEIN POUR L'ORGANISATION DE DEUX ATELIERS CREATIF « EN FORME ! » À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
25/01/2024	d/3.1/2024/33	ACQUISITION IMMOBILIERE AUPRES DE LA SOCIETE DAITO KASEI D'UNE PARCELLE lot B 886 AVENUE LOUIS BLERIOT AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
26/01/2024	d/8.9/2024/34	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ ZE FAB TRUCK RELATIVE À DES ATELIERS CRÉATIFS ET TECHNOLOGIQUES À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
26/01/2024	d/8.9/2024/35	CONTRAT DE CESSIION AVEC TOHU BOHU POUR UN SPECTACLE « MOI JE NE SUIS PAS UN ÉLÉPHANT » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
27/01/2024	d/8.9/2024/36	DEMANDE DE SUBVENTION A LA BDVO DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES ET DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE D'EAUBONNE
29/01/2024	d/7.5/2024/37	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN VEHICULE AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE DE LA CA VAL PARISIS
29/01/2024	d/7.5/2024/38	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE 3 VEHICULES AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE DU VAL PARISIS
30/01/2024	d/8.9/2024/39	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ET SI LES IMAGES POUR UN ATELIER INSCRUSTATION A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)
30/01/2024	d/8.9/2024/40	CONTRAT DE PRESTATION AVEC SUR MESURE SPECTACLE POUR LE SPECTACLE « MÊME PAS PEUR » A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)
30/01/2024	d/8.9/2024/41	CONTRAT DE CESSIION AVEC LA MAJEURE COMPAGNIE POUR UN SPECTACLE « LES AVENTURES DE PETIT-PIANO » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
31/01/2024	d/8.9/2024/42	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SARL « LES PETITES LUMIERES» RELATIF À L'ATELIER « GOÛTER PHILO » MÉDIATHÈQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
31/01/2024	d/9.1/2024/43	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS) DE TYPE IMAGE AU SDIS 95
25/01/2024	d/3.5.3/2024/44	PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DE GESTION ET JOUISSANCE ENTRE L'EPFIF ET LA CA VAL PARISIS POUR LE LOCAL COMMERCIAL SIS 14, RUE FERNAND LEGER – 95220 PIERRELAYE
01/02/2024	d/3.3.1/2024/45	BAIL COMMERCIAL SOCIETE RP COM SIS 10 RUE DES ALOUETTES – 95600 EAUBONNE
01/02/2024	d/1.4.1/2024/46	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VAL D'OISE TOURISME BOURSE ECHANGE 2024
02/02/2024	d/3.3.1/2024/47	CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / BATIZAR

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2024\_110

05/02/2024	d/3.3.1/2024/48	CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / MANTA
05/02/2024	d/3.3.1/2024/49	CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / EDIXOS
07/02/2024	d/7.5/2024/50	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2023 DES COMMUNES DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE, HERBLAY-SUR-SEINE, SANNOIS, BESSANCOURT ET FREPILLON
08/02/2024	d//2024/51	ADHESION A UN BOUQUET SUPPLEMENTAIRE « MOBILITE PROPRE » AUPRES DE LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'N'CO
08/02/2024	d/8.9/2024/52	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA COMPAGNIE DE VIVE JOIE POUR UN SPECTACLE PETIT PINGOUIN ET POMME DE PIN À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON
12/02/2024	d/7.5/2024/53	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2024 DANS LE CADRE DES PROJETS LIES AUX GRANDES PRIORITES THEMATIQUES D'INVESTISSEMENT DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC A CORMEILLES-EN-PARISIS, TAVERNY, MONTIGNY-LES-CORMEILLES ET FRANCONVILLE-LA-GARENNE
13/02/2024	d/3.3.1/2024/54	BAIL DEROGATOIRE SOCIETE AUTOS NIZAR SIS 7 RUE LOUIS ARMAND 95600 EAUBONNE
13/02/2024	d/3.5.3/2024/55	CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DE BORNES AERIENNES EN GARE D'ERMONT-EAUBONNE
14/02/2024	d/7.5/2024/56	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2024 A CORMEILLES-EN-PARISIS, TAVERNY, MONTIGNY-LES-CORMEILLES ET FRANCONVILLE-LA-GARENNE
14/02/2024	d/7.5/2024/57	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT – FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024 A CORMEILLES-EN-PARISIS, TAVERNY, MONTIGNY-LES-CORMEILLES ET FRANCONVILLE-LA-GARENNE
14/02/2024	d/3.3.1/2024/58	BAIL COMMERCIAL SOCIETE BG AUTOMOBILES SIS 136 RUE DU 18 JUIN – 95120 ERMONT
15/02/2024	d/7.5/2024/59	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2024 DANS LE CADRE DES PROJETS LIES AUX GRANDES PRIORITES THEMATIQUES D'INVESTISSEMENT DE TRAVAUX DE CREATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-LEU-LA-FORET ET LE PLESSIS-BOUCHARD
16/02/2024	d/8.9/2024/60	CONVENTION POUR LE PRÊT D'UNE EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES SUR LE THÈME DE LA BOXE PAR VINCENT FENECH À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
20/02/2024	d/8.9/2024/61	CONTRAT DE CESSION AVEC M. PHILIPPE FONTAINE RELATIF À UN CAFÉ-PHILO « LE TRANSHUMANISME : PROGRÈS POUR L'HUMANITÉ OU RÉGRESSION ANNONCÉE ? » À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2024\_110

20/02/2024	d/8.9/2024/62	CONTRAT DE CESSIION AVEC L'ASSOCIATION MADEMOISELLE ROUGE ART RELATIF UN ATELIER INITIATION MANGA À LA MÉDIATHÈQUE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
21/02/2024	d/8.9/2024/63	CONVENTION DE PRESTATION AVEC NATHALIE CASTILLE RELATIF A DEUX ATELIERS D'EVEIL MUSICAL A LA BIBLIOTHEQUE ANNEXE ANDRE MALRAUX ERMONT
22/02/2024	d/7.5/2024/64	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CREATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-LEU-LA-FORET ET LE PLESSIS-BOUCHARD
22/02/2024	d/7.5/2024/65	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CRÉATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-LEU-LA-FORÊT ET LE PLESSIS-BOUCHARD
22/02/2024	d/3.5.3/2024/66	CONVENTION D'UTILISATION DES PISCINES INTERCOMMUNALES AU PROFIT DE M. ROUSSEAU NICOLAS, MNS
22/02/2024	d/7.5/2024/67	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2024 DANS LE CADRE DES PROJETS LIES AUX GRANDES PRIORITES THEMATIQUES D'INVESTISSEMENT DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE PAUL LANGEVIN INCLUANT LA CREATION D'UNE VOIE VERTE A HERBLAY-SUR-SEINE
22/02/2024	d/7.5/2024/68	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CREATION D'UNE VOIE VERTE AVENUE PAUL LANGEVIN A HERBLAY-SUR-SEINE
22/02/2024	d/7.5/2024/69	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CREATION D'UNE VOIE VERTE AVENUE PAUL LANGEVIN A HERBLAY-SUR-SEINE
22/02/2024	d/7.5/2024/70	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE REALISATION D'UNE PASSERELLE EN BORD DE SEINE A CORMEILLES-EN-PARISIS
22/02/2024	d/7.5/2024/71	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE MISE EN PLACE D'UN COMPTEUR VELO QUAI DU GAILLON A HERBLAY-SUR-SEINE
26/02/2024	d/1.4.1/2024/72	Contrat de location pour trois bouteilles de chlore gazeux à la piscine intercommunale de Taverny avec la société Gazechim
27/02/2024	d/8.9/2024/73	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE EN HERBE POUR DEUX RENCONTRES MUSICALES PARENT-ENFANT A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX ERMONT
27/02/2024	d/8.9/2024/74	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LE SYNDICAT EMERAUDE POUR UNE SESSION D'ESCAPE GAME A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
28/02/2024	d/1.4.1/2024/75	CONVENTION DE FOURNITURE DE GAZ MEDICINAUX CONDITIONNES POUR LA PISCINE AQUAVAL AVEC LA SOCIETE AIR PRODUCTS
29/02/2024	d/3.5.3/2024/76	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE PIERRELAYE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PLT

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»

## N°D\_2024\_110

29/02/2024	d/3.5.3/2024/77	CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE PIERRELAZE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ADN PLONGEE
29/02/2024	d/3.5.3/2024/78	CONVENTION D'UTILISATION DES PISCINES INTERCOMMUNALES AU PROFIT DE MME GRATIEN CHARLINE, MNS
01/03/2024	d/8.9/2024/79	CONVENTION AVEC LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR UNE ANIMATION JEUX VIDÉO DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION DÉNOMMÉE « FESTIVAL CULTURE MANGA » - MEDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY – FRANCONVILLE-LA-GARENNE
01/03/2024	d/8.9/2024/80	CONVENTION POUR LE PRÊT D'UNE EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES SUR LE THÈME DE LA NAISSANCE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
04/03/2024	d/3.5.3/2024/81	CONVENTION D'UTILISATION DES PISCINES INTERCOMMUNALES AU PROFIT DE M. ELIASSE-CHATAIN ERIC, MNS
04/03/2024	d/3.3.1/2024/82	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT/DOMICILIATION / EXPAND YOUR SUCCESS IS OUR SUCCESS (EYSIOS)
05/03/2024	d/1.1/2024/83	AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE LOCATION-MAINTENANCE D'UN PARC DE ROBOTS ASPIRATEURS SUBAQUATIQUES POUR L'ENTRETIEN DES BASSINS DES PISCINES DE L'AGGLOMERATION VAL PARISIS
05/03/2024	d/1.1/2024/84	AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES STANDARDS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AGAT
05/03/2024	d/1.1/2024/85	AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE VETEMENTS PROFESSIONNELS, D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DE CHAUSSURES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AGAT
05/03/2024	d/3.3.1/2024/86	BAIL COMMERCIAL SOCIETE 2EME A DROITE - SIS 10 RUE DES ALOUETTES – 95600 EAUBONNE
06/03/2024	d/8.9/2024/87	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION « ART LEVANT » POUR UN ATELIER PERSONALISATION D'UCHIWA A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)
06/03 :2024	d/8.9/2024/88	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTOENTREPRISE ESCAPADES EN MUSIQUE ERLATIVE A L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE MUSICALE A LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX A ERMONT
06/03/2024	d/1.1/2024/89	AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2023-24
08/03/2024	d/1.1/2024/90	CONTRAT DE PRESTATION AVEC JUST'IN CREATIONS POUR DEUX SPECTACLES DE LECTURES AU VIOLON À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS
11/03/2024	d/7.5/2024/91	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU EAUX USEES SITUES RUE DE LA REPUBLIQUE A MONTIGNY LES CORMEILLES
12/03/2024	d/8.9/2024/92	CONVENTION DE PRESTATION AVEC JEAN BENSIMON RELATIVE À UN CAFÉ-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD)
12/03/2024	d/7.1.6/2024/93	CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNALE OLYMPIQUE "AQUAVAL - CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT"
12/03/2024	d/3.5.3/2024/94	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIELS ENTRE LA COMMUNE DE TAVERNY ET LA CA VAL PARISIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2024\_110

14/03/2024	d/7.5/2024/95	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE DEPLOIEMENT DE 12 CAMERAS NOMADES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
15/03/2024	d/3.5.3/2024/96	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ENTRE LA COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET LA CA VAL PARISIS
18/03/2024	d/7.5/2024/97	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REDIMENSIONNEMENT DU RESEAU ASSAINISSEMENT SUR LES QUAIS DE SEINE A LA FRETTE SUR SEINE
18/03/2024	d/7.5/2024/98	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION EN TRANCHEE OUVERTE DU RESEAU EAUX USEES SITUE AVENUE DES ADAGES A HERBLAY SUR SEINE
19/03/2024	d/8.9/2024/99	CONVENTION DE PRESTATION AVEC WILBOX EVENT POUR UNE PRÉSENTATION DE NOUVEAUX JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON
25/03/2024	d/3.3.1/2024/100	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / ECAMIANTE
26/03/2024	d/8.2.6/2024/101	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC 2AH AFIN DE FACILITER L'ACCES A LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES HABITANTS DE L'AGGLOMERATION VAL PARISIS
27/03/2024	d/8.2.6/2024/102	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LA 37ème CHAMBRE POUR LE SPECTACLE « VA, COURS, VOLE » POUR LES 0-3 ANS A LA MEDIATHEQUE DE FRANCONVILLE
29/03/2024	d/3.5.3/2024/103	CONVENTION D'UTILISATION DES PISCINES INTERCOMMUNALES AU PROFIT DE M. MANSOURI JIHAD, MNS
02/04/2024	d/1.1/2024/104	AVENANT N°2 AU MARCHE 2020/38
23/03/2024	d/8.9/2024/105	CONVENTION DE PRESTATION POUR LA RÉCEPTION DU PRIX COUP DE POUCE ET DÉDICACES D'AUTEUR PAR DELPHINE GOSSET MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
05/04/2024	d/1.1/2024/106	AVENANT 2 MARCHE BASE NAUTIQUE 2023-04
06/04/2024	d/8.9/2024/107	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LES SISSOKO À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
09/04/2024	d/8.9/2024/108	CONVENTION DE PRESTATION RÉCEPTION DU PRIX COUP DE POUCE ET DÉDICACES D'AUTEUR PAR SERGE VALENTIN MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
10/04/2024	d/1.1/2024/109	AVENANT N°2 MARCHE TITRES RESTAURANT 2020-24
10/04/2024	d/8.9/2024/110	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE ST-LEU-LA-FORET ET LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (ST-LEU-LA-FORET) POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT
10/04/2024	d/1.4/2024/111	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DANS LE BATIMENT TROUPE DU FORT DE CORMEILLES EN PARISIS
11/04/2024	d/1.4/2024/112	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET LE GROUPE DOUDOU ET COMPAGNIE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil  
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

**N°D\_2024\_110**

16/04/2024	d/7.5/2024/113	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA CHAUSSEE JULES CESAR A ERMONT ET EAUBONNE
23/04/2024	d/7.5/2024/114	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT – FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024 A ERMONT
23/04/2024	d/7.5/2024/115	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2024 A ERMONT
23/04/2024	d/8.5/2024/116	CONVENTION DE DEPORT D'IMAGES ENTRE L'ETAT, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE
23/04/2024	d/1.1/2024/117	AVENANT N°2 AU MARCHE N°2022-09
23/04/2024	d/1.1/2024/118	AVENANT N°2 AU MARCHE N°2021-23

Fait et délibéré ce jour à Sannois.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil  
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»